

## Le déclin du français<sup>1</sup>

Ramanujam SOORIAMOORTHY

Je ne suis pas sûr, encore qu'il le faille sans doute, que l'on puisse parler du déclin ou, même, d'un ou de plusieurs déclin du français. Non que le français – et il peut s'agir de n'importe quelle autre langue, de toute autre langue – ne soit (pas) dans un état de déclin, ne soit (pas) malade et agonisant, ne soit à l'article de la mort, autant, mais pas les seuls, de signes éminents d'un indéniable et peut-être irréversible déclin – ce qu'on en sait n'est jamais le plus souvent que ce qu'on en croit savoir -, mais dès lors qu'il s'agit d'en parler, on est incontinent dans un état de vif désarroi, car ne sachant trop comment s'y prendre. À moins qu'on ne se contente de répéter des stéréotypes, de se gargariser de lieux communs, quand bien même on n'ignorerait qu'on ne pense pas avec des clichés, avec des banalités.

Pour m'en tenir, si tant est que cela soit possible, au seul français, s'il y en a et qui soit, de surcroît, seul, force est de constater que tout se sera passé, que toute l'histoire de ce qu'on appelle, depuis Villers-Cotterêts, « langaige maternel françois » se sera déroulée comme si le français avait toujours végété dans un certain état de déclin, presque mort déjà avant même de commencer à vivre. Le français ? Mais c'est de français (au pluriel) qu'il s'agit. Certes, le texte de Villers-Cotterêts veut que « tous arrests [...] soient prononcez, enregistrez et delivrez en langaige maternel françois, et non autrement ». Mais François I<sup>er</sup>, à qui l'on doit, « par la grâce de Dieu », cette ordonnance, peut moins que personne ignorer ce que toute personne vivant en France savait au moins depuis *Les Serments de Strasbourg*, à savoir qu'il y a au moins plus d'un « langaige maternel françois » en France. Le but de l'ordonnance – et de son auteur qui n'en pouvait être le seul auteur, c'était, et c'est encore, c'est toujours, de veiller à ce que les décisions, les « arrests » donnés par [les] cours » (de justice) « soient faits et escrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguité ou incertitude ne lieu à demander interprétation ». Le bon « roy François, premier de ce nom » et le « premier des François », qui songeait à être juste et voulait que le droit et la justice fussent à la portée de tous en son royaume, ne pouvait entendre l'expression « langaige maternel françois » qu'au pluriel, lui qui savait qu'il y avait au royaume de France plus d'un « langaige maternel françois », sinon plusieurs, voire beaucoup. Noble intention ! Cependant, ce bon roi François, dont on ne sait comment il choisit de s'y prendre pour que tous les langages maternels français d'alors permissent à tous les Français de comprendre les « arrests » de justice, désormais si clairs – parce que débarrassés des mots latins - qu'on ne pouvait plus (selon François I<sup>er</sup>), douter de leur signification, n'avait que la naïveté de croire en ce qu'on n'appelait pas encore *la transparence du sens*. Il n'en savait bien sûr rien ; de même qu'il ne savait pas non plus que la clarté de langage, du sens ne signifie pas automatiquement, ni, surtout, simplement le triomphe de la justice et du droit que, par ailleurs il a l'air de confondre au point de ne les pouvoir distinguer. Mais il avait, quand même, le mérite de soupçonner, fût-ce sans en rien savoir, la possibilité, sinon la réalité d'un rapport fort étroit entre le langage et le droit, sinon entre le langage et la justice elle-même.

Ce que je voudrais retenir dans cette bien brève et trop rapide note, c'est que c'est pour avoir été attentif à l'obscurité dans laquelle croupissaient les langages maternels français, mais peut-être bien plus encore à cette espèce de non-vie à laquelle se réduisait encore à l'époque la vie de ce langage maternel français qui allait plus tard devenir la langue française et qui, on le

---

1. Ce texte nous a été offert par l'auteur à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2023.

sait, est bien plus que ce qu'on appelle *le français*, compte tenu de tout ce qu'il doit à tant d'autres langues, à commencer par le latin avec lequel il – nous voulons parler de la langue d'oïl – se trouvait comme en confrontation, alors que, trop éloigné géographiquement de la langue parlée dans le sud de la France, de la langue d'oc, il ne s'y opposait vraiment dans la mesure où rien ne les opposait directement. Cet état de quasi-mort – de déclin, quoi ! – dans lequel se trouvait la langue d'oïl et qui l'empêchait de venir à l'existence était encore, jusqu'à François 1<sup>er</sup>, en très grande partie dû à son statut jugé inférieur notamment par l'Église, parce que langue dominée (surtout par le latin). Le sort de ce qui allait devenir le français n'est pas, au départ, rigoureusement le même que celui de toute autre langue. Tout se sera, pour la langue d'oïl, pour la future langue française (comme on dit) - encore que ce ne soit pas aussi simple, qu'il ne s'agisse pas d'une évolution et d'une transition linéaires que l'on inclinerait à trouver naturelles un peu trop facilement - passé comme si tout avait commencé par un état de déclin, par ce déclin originel - qui n'a (presque) rien à voir avec ce déclin tardif et survenu que l'on tient pour accidentel et que l'on déplore d'une langue ayant, pour des raisons et en raison de circonstances qui ne seraient qu'exogènes, rompu toute attache avec son passé, et dont d'aucuns voudraient qu'elle retrouvât une glorieuse antiquité peut-être bien plus mythique que réelle au fond - grâce auquel et grâce surtout à François 1<sup>er</sup> qui, curieusement ou non, était bien plus épris de justice qu'il ne se passionnait pour ce que le monde entier devait un jour appeler *le français*, allait pouvoir venir à l'existence au grand jour, et non plus simplement dans l'ombre et sans éclat aucun, le français tel qu'il aura peut-être existé depuis Joachim du Bellay jusqu'à Maurice Grevisse et Alain Rey par exemple, et qui, avec Sollers, encore qu'avec Mallarmé déjà, puis Proust et Céline, n'existe plus tout à fait, mais non sans continuer d'être hanté par son passé, un passé pluriel, dynamique, toujours plus ou moins le même et jamais tout à fait le même en même temps que l'on doit au travail actif de la langue, sur la langue, en passant par la langue, avec et contre la langue dont les écrivains et les poètes surtout, les philosophes aussi, les grammairiens, les professeurs, quoique pas tous d'entre eux, et d'autres encore sont les principaux acteurs.

Ce n'est bien évidemment pas à ce que je viens de rappeler que l'on pense quand il est question du déclin du français. Il faut, bien sûr, parler de ce déclin – là aussi. J'ai, pour ma part, pensé devoir essayer d'évoquer un autre déclin auquel personne ne songerait peut-être sans François 1<sup>er</sup>, déclin qui n'est pas sans rappeler Hölderlin qui affirmait que « là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve » et que François 1<sup>er</sup>, holderlinien avant la lettre et sans le savoir, sut, s'agissant de ce qui n'était pas encore tout à fait le français, identifier pour que commence à venir à l'existence ce qui sera plus tard, encore que depuis Molière déjà qui écrivait non pas en français (au singulier), mais en français (au pluriel), cette langue plurielle qu'on appelle encore, à tort ou/et à raison le français, mais qu'on devrait peut-être, pour des raisons qui ne devraient étonner personne, écrire en barrant l'expression *le français* d'une croix de Saint-André, ne serait-ce que parce que ce français-là, toujours comme étranger à lui-même à la faveur d'un travail sur lui-même qui est en toute langue possible, mais dont le français offrirait peut-être la meilleure image, constitue sans doute la moins mauvaise arme qui soit contre toute volonté de dogmatisme et de domination, contre les menaces de tout autoritarisme non moins que contre toutes les audaces de tout totalitarisme, comme je ne cesse, moi aussi, quoique dans un relatif isolement, de le répéter depuis au moins une quarantaine d'années déjà un peu partout.